

REGLEMENT – AQUATHLON DES LIONS 2014

ENGAGEMENTS

Art. 1 - Les inscriptions à l'Aquathlon des Lions sont ouvertes du 01 Février 2014 au 5 Avril 2014. Inscription sur place ensuite possible avec majoration des coûts de 2€.

Art. 2 - Le fait de s'inscrire entraîne l'acceptation entière et sans restriction du présent règlement.

Art. 3 - Toute inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet de remboursement que pour raison médicale justifiée par un certificat.

Art. 4 - Le Bulletin d'inscription et le règlement doivent être envoyés conjointement dans la même enveloppe avant le 5 Avril 2014 exclusivement à l'adresse suivante :

“LES LIONS TRIATHLON” – 52 rue du Puits – 27950 SAINT PIERRE D'AUTILS

Art. 5 - Seuls les dossiers complets seront enregistrés.

Art. 6 - Les clubs Normands peuvent effectuer une inscription globale de leurs athlètes (**fichier à télécharger sur le site www.leslionstriathlon.com, rubrique AQUATHLON DES LIONS**).

Art. 7 – L'inscription en ligne (avec paiement CB possible) est possible sur le site www.leslionstriathlon.com, par le biais de notre partenaire Espace Competition.

CONCURRENTS

Art. 8 - Le règlement appliqué sera celui de la réglementation générale de la FFTRI.

Art. 9 - Les athlètes licenciés FFTRI « en compétition » doivent obligatoirement présenter leur licence lors du retrait des dossards.

Art. 10 - Les athlètes non licenciés FFTRI doivent obligatoirement prendre un Pass Journée.

Art. 11 - Les mineurs doivent fournir l'autorisation parentale à compléter sur le bulletin d'inscription.

Art. 12 - Aucune assistance extérieure n'est autorisée, exceptée celle de l'organisation.

Art. 13 - Chaque concurrent devra respecter dans la zone de transition l'emplacement qui lui est attribué. La zone de transition est interdite à toute personne extérieure à l'organisation.

ASSURANCES

Art. 14 - Responsabilité civile : les organisateurs et les concurrents sont couverts par la police souscrite par la FFTRI auprès du groupe ALLIANZ.

Art. 15 - Les concurrents licenciés FFTRI sont couverts du fait de leur licence pour la responsabilité civile et la Garantie Accidents Corporels.

Art. 16 - Les concurrents non-licenciés FFTRI sont couverts du fait de la souscription d'un Pass journée pour la responsabilité civile et la Garantie Accidents Corporels.

Art. 17 - Les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables des déficiences physiques des concurrents et déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

SÉCURITÉ - ASSISTANCE MÉDICALE - MATÉRIEL

Art. 18 - La sécurité sera assurée sur le parcours par des bénévoles.

Art. 19 - Une assistance médicale sera présente.

Art. 20 - Chaque concurrent disposera de son propre équipement (maillot de bain et lunettes de natation, chaussures et tenue de course-à-pied). Seuls seront fournis les bonnets et les dossards.

Attention : le port d'un vêtement couvrant la partie supérieure du corps est obligatoire lors de la course à pied.

Art. 21 - Le port du bonnet de bain est obligatoire en natation.

Art. 22 - Le port du dossard est obligatoire en course-à pied et doit être visible de face à tout moment de la course (ceinture autorisée).

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Art. 23 - L'Aquathlon des Lions se déroule à la piscine couverte de l'Espace Nautique de la Grande Garenne de St-Marcel (27).

Art. 24 - La natation se fait en bassin de 25m et 6 couloirs.

Art. 25 - La course à pied se fait autour et proche de la piscine en parcours fermé sur chemin et bitume.

Art. 26 –

		ANNÉE	NATATION	COURSE À PIED
JEUNES	Mini-poussins/poussins	2005-2008	50 m	400 m
	Pupilles	2003-2004	100 m	750 m
	Benjamins	2001-2002	200 m	1250 m
	Minimes	1999-2000	200 m	1250 m
XS (découverte) à partir de minimes		1997 ou avant	250 m	1250 m
Double XS à partir de cadets		1997 ou avant	500 m	2500 m

Art. 27 - Horaires : L'accueil des participants se fera à la Piscine de la Grande Garenne de St-Marcel(27)

- **11h30** : Ouverture des inscriptions et retrait des dossards toutes épreuves
- **12h30** : Fermeture des inscriptions
- **13h00** : Découverte Hommes
- **13h15** : Découverte Femmes
- **13h45** : Super-Sprint (vague 1 Hommes)
- **14h00** : Super-Sprint (vague 2 Hommes)
- **14h15** : Super-Sprint (vague 1 Femmes)
- **15h00** : Vague Avenir 1 – Mini Poussins & Poussins
- **15h20** : Vague Avenir 2 - Pupilles
- **15h40** : Vague Avenir 3 – Benjamins et Minimes
- **16h15** : Finale en poursuite du Double Super-Sprint Hommes et Femmes
- **17h15** : Remise des récompenses

Art. 28 - L'organisation se réserve le droit de modifier le programme des courses de l'Art.26.

Art. 29 - Les vagues des séries du Double Super-Sprint seront déterminées par tirage au sort

Art. 30 - Tous les concurrents devront obligatoirement assister au briefing d'avant course.

Art. 31 - Un ravitaillement en eau est mis en place sur le parcours et un ravitaillement liquide et solide est prévu à la fin de l'épreuve.

CLASSEMENTS/RÉCOMPENSES

Art. 32 - Epreuves Jeunes : Coupe pour les premiers, médailles pour le podium

Art. 33 - Epreuve XS : Coupe pour les premiers par catégories Minimes, Cadets, Juniors, Séniors, Vétérans, ceci en masculin et féminin. Un classement femmes licenciées et femmes non licenciées sera effectué.

Art. 34 - Epreuve Double XS : Classement scratch uniquement. Coupes pour les 3 premiers masculins et féminins. Un classement femmes licenciées et femmes non licenciées sera effectué.

Art. 35 - Le classement et les résultats seront affichés après la course et mis en ligne sur le site www.leslionstriathlon.com.

INFORMATIONS

Les concurrents ne pourront tenir responsables les organisateurs si une erreur de parcours modifie leur classement ou si le matériel utilisé n'est pas adapté.

Chaque coureur (ou représentant du coureur lorsque celui-ci est mineur) autorise l'organisation de l'Aquathlon des Lions à utiliser toutes les images sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre des documents promotionnels et publicitaires nécessaires pour les années suivantes. Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure.